

RESUME DU REFERENTIEL RELATIF AU CERTIFICAT DE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DE **CONSEIL EN CREATION D'ENTREPRISE**

Le certificat de compétence professionnelle de conseil en création d'entreprise (CCP CCE) s'adresse aux personnes assurant un rôle d'information, d'orientation, d'accompagnement, de conseil auprès des personnes préparant un projet entrepreneurial ainsi qu'un appui aux nouveaux dirigeants.

Il répond au besoin de reconnaissance de la capacité à accompagner les démarches entrepreneuriales avec une approche professionnelle combinant posture, ressources, méthodes et outils pertinents.

Public

- Personnes destinées à informer, orienter et accompagner des porteurs de projet de création d'entreprise dans un cadre professionnel ou bénévole
- Conseillers exerçant ces missions souhaitant renforcer leur professionnalisme par l'obtention du certificat.

Il concerne des profils variés intervenant à différents titres dans le parcours de futurs créateurs d'entreprises, avec un rôle d'accompagnement déterminant dans la concrétisation et le devenir des projets, par exemple : chargé de développement économique au sein de collectivités territoriales, conseiller en évolution professionnelle, conseiller en insertion professionnelle, consultant en création d'entreprise, conseiller à l'emploi, conseiller en outplacement, conseiller essaimage / intrapreneuriat, chargé d'affaires, conseiller en création d'activité économique et développement territorial au sein de coopérative d'activité et d'emploi... (liste non exhaustive).

Autonomie et responsabilité

Ces compétences sont exercées en général en autonomie pour l'accompagnement d'un portefeuille de porteurs entrepreneuriaux dans le cadre :

- d'une activité salariée sous la supervision d'un directeur ou d'un chef de service
- d'une activité indépendante
- d'une activité bénévole au sein d'une association

Elles donnent lieu à la mobilisation d'expertises complémentaires à l'accompagnement généraliste proposé en fonction des besoins spécifiques de la personne accompagnée.

Présentation synthétique des compétences visées

La certification de conseil en création d'entreprise vise les 6 compétences suivantes :

- I. Conduire un entretien individuel avec un/des porteur(s) de projet de création d'entreprise dans le respect des règles déontologiques et du cadre réglementaire en :
 - adoptant une communication et une posture bienveillantes propices à la relation d'accompagnement
 - mobilisant une technique et un schéma d'entretien appropriésafin de détailler l'état d'avancement du projet et de qualifier les besoins du / des porteurs de projet en matière d'information, de ressources méthodologiques et techniques, d'accompagnement et de conseil expert
- II. En fonction du ou des besoins identifiés, transmettre au(x) porteur(s) de projet par différents moyens (entretien physique, téléphonique, distanciel, réunion collective, ...) les informations nécessaires à la poursuite du projet entrepreneurial : méthodologies, ressources et contacts utiles.



- III. Dans une optique de référent de parcours, apporter un appui méthodologique, technique et humain au porteur de projet / à l'équipe :
 - sur les différentes étapes du montage d'un projet entrepreneurial (bilan personnel, modèle économique, étude de marché, prévisions financières, forme juridique, financements, ...)
 - en identifiant les problématiques nécessitant une expertise afin d'établir un plan d'actions personnalisé favorisant la concrétisation du projet.
- IV. Réaliser une analyse du projet entrepreneurial dans ses différentes dimensions (bilan personnel, modèle économique, étude de marché, prévisions financières, forme juridique, financements, formalités, ...) en sollicitant si besoin des expertises internes ou externes afin d'établir un diagnostic de son réalisme et de sa viabilité économique
- V. En fonction des analyses et expertises menées en vue du diagnostic de la viabilité du projet, émettre des préconisations et les partager avec la personne / l'équipe accompagnée en vue de la concrétisation du projet dans les meilleures conditions ou du rebond en cas d'abandon
- VI. Apporter au créateur un appui méthodologique, technique et humain :
 - a/ en identifiant ses besoins d'information, de ressources méthodologiques et techniques, d'accompagnement et de conseil expert
 - b/ en vue de permettre le pilotage de façon autonome des différentes fonctions de l'entreprise
 - c/ afin de favoriser son démarrage dans les meilleures conditions et sa pérennité

Les composantes de chaque compétence sont déclinées dans le référentiel de certification avec des critères et modalités d'évaluation identifiés.

Afin de veiller à la pertinence des référentiels de certification et d'évaluation, ces derniers sont révisés annuellement dans le prolongement :

- d'entretiens avec des professionnels de terrain expérimentés et personnalités qualifiées afin d'identifier les éventuelles évolutions des pratiques et besoins du marché du travail à prendre en compte
- d'un comité de révision mobilisant les membres du jury d'évaluation afin de capitaliser les enseignements de chaque promotion de certification